



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 14 SEPTEMBRE 2015

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce quatorzième jour de septembre, de l'an deux mille quinze, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Mariette	Savard	Conseillère (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Bertrand	Francoeur	Conseiller (3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Réjean	Richard	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

15-09-096 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

15-09-097 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2015**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

REMBOURSEMENT DE LA FACTURE – DRAINAGE CHEMIN PREISSAC

Madame Janie Villeneuve demande si la Municipalité de La Motte peut rembourser la facture d'excavation pour le fossé du chemin Preissac, travaux qui auraient dû être faits par la Municipalité.

Le Conseil l'informe que la demande sera analysée et qu'une réponse lui sera transmise cette semaine.

SOUTIEN FINANCIER – GRANGE DANNY ET PATRICK CYR

Madame Marthe Béliveau demande au conseil une contribution financière afin de venir en aide à messieurs Danny et Patrick Cyr qui ont vu leur grange détruite par le vent à la fin août.



Le conseil ne peut accorder une contribution financière parce qu'elle ne cadre pas dans la politique d'aide aux organismes. Par contre, une annonce sera faite dans le Journal de La Motte ainsi que sur la page Facebook de la Municipalité. L'agente de développement déposera une demande auprès du député d'Abitibi-Ouest, François Gendron.

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Monsieur Bertrand Lessard remercie le Conseil pour le nivelage qui a été fait sur le chemin St-Luc.

Il demande des informations complémentaires concernant les contraintes de construction sur leur partie de terrain situé à l'extérieur de la zone agricole, mais inclus dans l'affectation récréative.

Il s'informe sur les possibilités de faire des échanges de partie de terrain de la zone verte vers la zone blanche.

Il demande également s'il est possible de faire l'acquisition d'une partie du chemin St-Luc qui appartient aux Ressources naturelles, ou de demander l'autorisation de l'utiliser à des fins de villégiature.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

15-09-098

APPUI À MOBILISATION ESPOIR JEUNESSE – ATELIER DE CUISINE

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'informer le Fonds culture que la Municipalité de La Motte appui le projet d'Atelier de cuisine de Mobilisation espoir jeunesse.

ADOPTÉE

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur René Martineau, maire, nous informe que lors de la dernière rencontre il y a eu discussion concernant le développement économique, des projets du Pacte rural ainsi que du congé maladie du directeur qui occasionne un remaniement du personnel pour une durée indéterminée.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois d'août 2015.

URBANISME

15-09-099

ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE # 202

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 10 août 2015;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 8 septembre 2015 à La Motte;

POUR CES MOTIFS :



IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Marcel Masse, appuyé par Madame Mariette Savard, d'adopter le règlement # 202 sur les plans d'aménagement d'ensemble tel que présenté;

ADOPTÉE

15-09-100 **DÉROGATION MINEURE # 15-001**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure # 15-001 soumise par monsieur Normand Gauthier, concernant la marge de recul latéral;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'Urbanisme, par leur résolution # 15-09-004 recommande au Conseil municipal d'accepter la demande;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la dérogation mineure 14-001 telle que présentée par le CCU.

ADOPTÉE

VOIRIE

15-09-101 **SOUSSION RUE PRIVÉ 2015-2016**

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a reçu une invitation à soumissionner pour le déneigement de la rue privé Cloutier de la Municipalité de Rivière-Héva;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte n'est pas un entrepreneur;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte ne peut pas faire compétition aux entrepreneurs environnants;

ATTENDU QUE nous faisons déjà le déneigement de 105 kilomètres des voies et de 16 intersections;

ATTENDU QUE nous n'avons pas l'équipement et le personnel supplémentaire pour ajouter des kilomètres de voies à notre circuit existant;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bertrand Francoeur, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'informer la Municipalité de Rivière-Héva que la Municipalité de La Motte ne désire pas soumissionner pour l'entretien hivernal du chemin privé Cloutier.

ADOPTÉE

PROTECTION INCENDIE

15-09-102 **APPEL D'OFFRES – ACHAT D'UN CAMION TRANSPORTEUR D'EAU USAGÉE AVEC UNE CITERNE EN ALUMINIUM NEUVE SERVANT À LA PROTECTION INCENDIE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de La Motte autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer un appel d'offres



auprès du Service Électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'achat d'un camion transporteur d'eau usagée avec une citerne en aluminium neuve servant à la protection incendie. Le tout tel que décrit au devis d'appel d'offres en date du 15 septembre 2015, annexé à la présente résolution comme si au long reproduite.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois d'août 2015.

15-09-103

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que les comptes du mois d'août 2015 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quarante-quatre mille sept cent cinquante-huit dollars et quatre-vingt-dix-neuf sous. (44 758,99 \$)

ADMQ	336.88 \$
AFAT	50.00 \$
Bell Mobilité	348.48 \$
Bois Turcotte	529.92 \$
Bourassa, Marcel	139.84 \$
Boutique du bureau Gyva	365.19 \$
Centre Communautaire de La Motte	110.00 \$
Deschamps, Jeanne-d'Arc	124.51 \$
Desjardins sécurité financière	1 751.86 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	1 376.13 \$
Envirobi	1 467.55 \$
FQM	51.74 \$
Francoeur Bertrand	139.84 \$
JDP Mécanique	363.32 \$
Legault Métal	5 863.93 \$
Location Lauzon Amos	33.45 \$
Lucie Carrier	60.00 \$
Mabo, Centre du camion	100.75 \$
Martineau, René	419.65 \$
Masse, Marcel	139.84 \$
Matériaux 3 + 2 ltée	14.60 \$
Municipalité de Landrienne	275.00 \$
Office Municipale d'Habitation	1 026.50 \$
Papeterie Commerciale	45.88 \$
Pharmacie Jean Coutu	143.69 \$
Postes Canada	76.74 \$
Radio Boréale	25.00 \$
Réusitech	220.24 \$
Richard, Réjean	139.84 \$
Rôle de paie	22 540.43 \$
S.J. Extermination	919.80 \$
Sanimos	820.92 \$
Savard, Mariette	139.84 \$
Société canadienne de la Croix Rouge	150.00 \$
Télédistribution Amos	114.92 \$



UAP inc.	735.12 \$
Ville d'Amos	3 230.47 \$
Wheelhouse, Jocelyne	139.84 \$
Zip lignes	227.28 \$
Total :	<u>44 758.99 \$</u>

ADOPTÉE

15-09-104 **SOUSSION – RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL**

ATTENDU QU'une invitation a été acheminée à sept entrepreneurs pour qu'ils soumettent un prix pour la réfection de la toiture du garage municipal;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont répondu et que les prix soumissionnés avant taxes sont :

Soumissionnaires	Date	Prix
Martel Construction	10/09/2015	17 700,00 \$
Construction Lemieux	10/09/2015	18 013,90 \$

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Réjean Richard, appuyé par madame Jocelyne Wheelhouse, d'attribuer le contrat de réfection de la toiture du garage municipal tel que décrit dans le devis à Martel Construction pour 17 700 \$.

ADOPTÉE

15-09-105 **ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT : LA GESTION DES DOSSIERS. LES PREMIERS PAS DANS LA GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES**

IL EST PROPOSÉ, par madame Mariette Savard, appuyé par monsieur Réjean Richard, d'autoriser l'inscription ainsi que les frais de déplacement de madame Rachel Cossette, directrice générale, pour une activité de perfectionnement « la gestion des dossiers. Les premiers pas dans la gestion des documents et des archives », offert par l'ADMQ le 10 novembre prochain à Rouyn-Noranda au coût de deux cent quatre-vingt-six dollars (286.00 \$).

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

15-09-106 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 54.



ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

« Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

15-09-103

15-09-105

Signé ce quinzième jour de septembre
de l'an deux mille quinze